



**RAPPORT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES 2021**
Budget principal et budget annexe

COMITÉ SYNDICAL DU 21 JANVIER 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| 1. Contexte général : situation économique et sociale..... | 3 |
| a. La situation globale | 3 |
| b. Principales mesures relatives aux collectivités locales | 3 |
| c. La situation budgétaire du SITPI | 4 |
| Fonctionnement | 4 |
| Investissement..... | 5 |
| Etat de la dette | 5 |
| Budget annexe..... | 5 |
| d. La situation organisationnelle du SITPI..... | 6 |
| 2. Situation et orientations budgétaires du SITPI..... | 6 |
| a. Feuille de route 2018-2021 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF) | 6 |
| b. Recettes de fonctionnement | 7 |
| c. Dépenses de fonctionnement..... | 8 |
| d. Synthèse de la section de fonctionnement | 10 |
| e. Section d'investissement | 10 |
| f. Engagements pluriannuels..... | 11 |
| 3. Orientations du budget annexe..... | 12 |
| Orientations budgétaires du budget annexe | 12 |

Introduction

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) est une obligation pour les collectivités et les établissements publics dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Au-delà de l'aspect réglementaire, le DOB, première étape du cycle annuel de décision budgétaire, constitue un moment privilégié dans la vie d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permet de rendre compte de la gestion de l'EPCI, de débattre des orientations budgétaires et des projets structurants pour les villes dont il est l'émanation.

L'article 107 de la loi NOTRE a voulu accentuer l'information des membres de l'assemblée délibérante en accompagnant le DOB d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) décrivant les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses, particulièrement celles liées au personnel.

Le DOB doit aussi permettre d'informer les représentants des villes siégeant au Comité Syndical quant aux évolutions conjoncturelles et structurelles impactant nos capacités de financement.

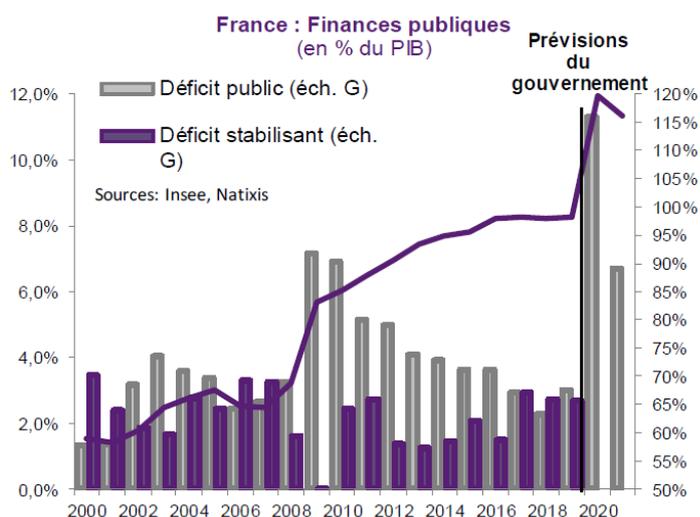
L'année 2021 sera une année de transition, marquée par la refonte des statuts du SITPI, la demande de retrait d'une commune membre et l'arrivée espérée de nouvelles communes. Dans cette perspective, le rapport d'orientations budgétaires 2021 prendra en compte ces éléments d'organisation, tout en suivant les trois orientations structurantes exprimées par les élus : la consolidation et le développement de l'écosystème du SITPI, la volonté de concilier solidarité avec performances économique et technique et le maintien d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation au bénéfice de ses villes.

1. Contexte général : situation économique et sociale

a. La situation globale

France : un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et des interventions publiques massives, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas. Compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.



b. Principales mesures relatives aux collectivités locales

Les finances des entités publiques locales sont fortement touchées par la pandémie qui a bouleversé l'année 2020. L'impact de la crise pourrait être de 20 Mrd € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 Mrd €. Le Projet de Loi de Finances 2021 institue plusieurs mesures pour donner aux collectivités, qui représentent 55 % de l'investissement public, les moyens d'être des acteurs de la relance. Les mesures prises pour améliorer la compétitivité des entreprises génèrent une baisse de 10 Mrd € des impôts de production, qui implique des mesures de compensation. Les autres mesures sont dans la continuité des lois de finances précédentes, hors crise : gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification... Au final, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse.

Fin des dégrèvements de taxe d'habitation

En 2021, le produit de la taxe d'habitation est affecté au budget de l'Etat. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale chutent de - 80 % du fait de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la taxe d'habitation. Le bloc communal est compensé par de nouvelles ressources fiscales.

Stabilité des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités

Les prélèvements de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

- La DGF est stable.
- Le FCTVA poursuit sa croissance (+ 9,1 %) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. L'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'éligibilité de la dépense au FCTVA sera désormais fonction de son imputation comptable. De plus, certaines dépenses de fonctionnement liées à la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage seront éligibles à un taux réduit de FCTVA
- Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1^{er} pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2nd pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels.

Stabilité des dotations de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI (dotation politique de la ville, dotation d'équipement des territoires ruraux et dotation de soutien à l'investissement local) s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2021, montants inchangés par rapport à 2020 :

c. La situation budgétaire du SITPI

Fonctionnement

Les prévisions relatives aux résultats de l'année 2020 laissent apparaître un résultat de fonctionnement prévisionnel à hauteur de - 76 070 euros, portant le résultat de fonctionnement cumulé prévisionnel à hauteur de + 220 412 euros.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES | | CA prev. 2020 |
|---|---|------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 528 842 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL | 787 271 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 54 196 |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | | 1 370 309 |
| 042 | OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 159 194 |
| Total des dépenses d'ordre de fonctionnement | | 159 194 |
| TOTAL | | 1 529 503 |
| | | |
| SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES | | CA prev. 2020 |
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 4 493 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES | 22 000 |
| 74 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 412 899 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 1 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 14 040 |
| TOTAL | | 1 453 433 |
| | | |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | | -76 070 |
| 002 | RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE | 296 482 |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE | | 220 412 |

Ceci est principalement dû à des dépenses de fonctionnement supérieures aux prévisions du fait d'une part à l'impact de la pandémie (frais de nettoyage des locaux, protections individuelles), d'autre part à une utilisation plus importante des prestations de services, enfin à une sous-estimation des dotations aux amortissements.

Investissement

Les résultats de l'année 2020 sont conformes aux prévisions, avec des dépenses importantes liées à la mise en place du Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (PRCA), financées pour partie grâce à l'excédent d'investissement reporté de l'année 2019. Les budgets volontaristes mis en place lors des exercices précédents ont permis de concilier développement de l'offre du syndicat et maîtrise de l'évolution des contingents au moyen du financement des projets par le fonds de roulement.

Le résultat d'investissement de l'exercice se porterait à – 263 283 euros, pour un résultat d'investissement cumulé prévisionnel à 407 717 euros.

| SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES | | CA prev. 2020 |
|--|---|--------------------------|
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 235 154 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 210 496 |
| TOTAL | | 445 650 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES | | CA prev. 2020 |
| 10 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 23 173 |
| Total des recettes réelles d'investissement | | 23 173 |
| 042 | OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 159 194 |
| Total des recettes d'ordre d'investissement | | 159 194 |
| TOTAL | | 182 367 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE | | -263 283 |
| 002 | RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 671 010 |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE | | 407 727 |

Etat de la dette

Le dernier emprunt contracté par le SITPI a été remboursé en 2011, et depuis le SITPI ne fait plus appel à l'emprunt. Il ne supporte donc aucune dette.

En synthèse, l'exécution du budget principal 2020 du SITPI se caractérise par des dépenses de fonctionnement supérieures aux prévisions, et en investissement en ligne avec la réalisation de la feuille de route mise en place en 2018, sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel, avec un niveau de dépenses maîtrisé.

Budget annexe

Le budget annexe voit également ses recettes baisser, qu'elles soient liées aux prestations d'édition ou aux conventions de maintien opérationnel des systèmes d'information de deux villes non adhérentes. Ces recettes restent néanmoins conformes aux prévisions, et contribuent à stabiliser le SITPI.

d. La situation organisationnelle du SITPI

Le SITPI a vu son effectif fluctuer au cours de l'année 2020 avec le départ de deux agents, remplacés depuis.

| | Au 1/1/2020 | | Au 21/1/2021 | |
|------------------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| | Emplois budgétaires | Effectifs pourvus | Emplois budgétaires | Effectifs pourvus |
| Emplois fonctionnels | | | | |
| Directeur Général des Services | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Directeur Général Adjoint | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Filière administrative | | | | |
| Catégorie A | | | | |
| Attaché Principal | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Catégorie B | | | | |
| Rédacteur Principal de 1ère classe | 1 | 0,9 | 2 | 1,9 |
| Rédacteur Principal de 2ème classe | 0 | 0 | 2 | 2 |
| Rédacteur | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Catégorie C | | | | |
| Adjoint Administratif | 1 | 1 | 1 | 0 |
| Filière technique | | | | |
| Catégorie A | | | | |
| Ingénieur Principal | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Ingénieur | 3 | 3 | 3 | 3 |
| Catégorie B | | | | |
| Technicien Principal 1ère classe | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Technicien Principal 2ème classe | 3 | 3 | 3 | 1 |
| Technicien | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Catégorie C | | | | |
| Adjoint Technique Territorial | 2,5 | 1,5 | 2,5 | 1,5 |
| TOTAL | 16,5 | 13,4 | 19,5 | 13,4 |

Il convient de noter que le nombre de postes effectivement pourvus reste stable.

Dans le cadre du pacte Concerto, un chargé d'application sera dédié à l'application Concerto.

2. Situation et orientations budgétaires du SITPI

a. Feuille de route 2018-2021 et Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF)

La stratégie financière que continue à déployer le SITPI répond aux objectifs de :

- maîtrise de l'évolution de la contribution globale dans une perspective pluriannuelle,
- soutenabilité des projets,
- réduction de la part d'incertitude liée aux résultats annuels,
- meilleure couverture des dépenses dévolues aux pactes.

Pour ce faire, elle s'appuie sur :

- une couverture des dépenses de fonctionnement au plus près,

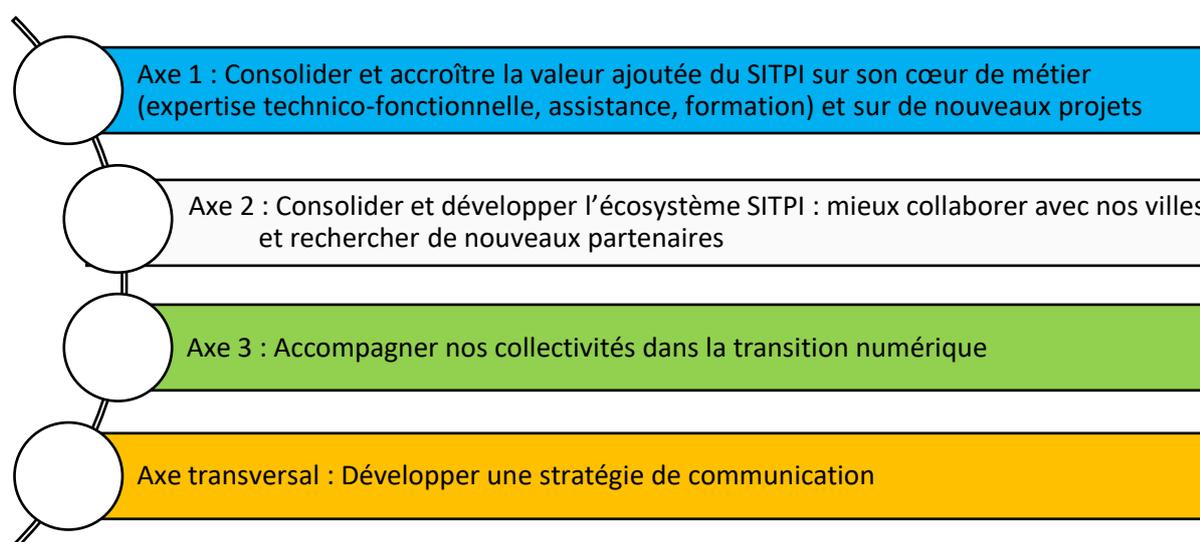
- des dépenses d'investissement financées essentiellement par le fonds de roulement sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel.

Afin de donner une plus grande visibilité aux élus pour éclairer leurs choix, le Budget Primitif 2021 sera voté après intégration des résultats de l'année 2020.

Compte-tenu des résultats d'investissement, les dépenses d'investissement seront financées par le fonds de roulement sans recours ni à l'emprunt ni à l'autofinancement réel dégagé de la section de fonctionnement.

Développée en 2018 suite à une analyse stratégique des forces et faiblesses du syndicat, la feuille de route du SITPI a vu ses premières réalisations concrètes voir le jour en 2019, dans la droite ligne des orientations fixées pour le syndicat :

- Consolider et développer l'écosystème SITPI à la fois sur de nouvelles compétences et avec de nouveaux partenaires
- Maintenir un cadre permettant de concilier solidarité et performances économique et technique
- Doter les villes d'un outil pertinent permettant appui stratégique en matière de systèmes d'information, diffusion des connaissances et innovation



Les orientations budgétaires ici présentées s'inscrivent dans ces axes stratégiques et découlent du travail collaboratif mené par les villes et le SITPI au sein de différents groupes de travail thématiques lors de l'élaboration de la feuille de route.

La feuille de route actuelle couvrant la période 2018-2021, il sera nécessaire de se doter d'un plan de mandat et d'un nouveau Programme Pluriannuel de l'Investissement et du Fonctionnement (PPIF) pour les exercices à venir.

b. Recettes de fonctionnement

Transfert du budget annexe

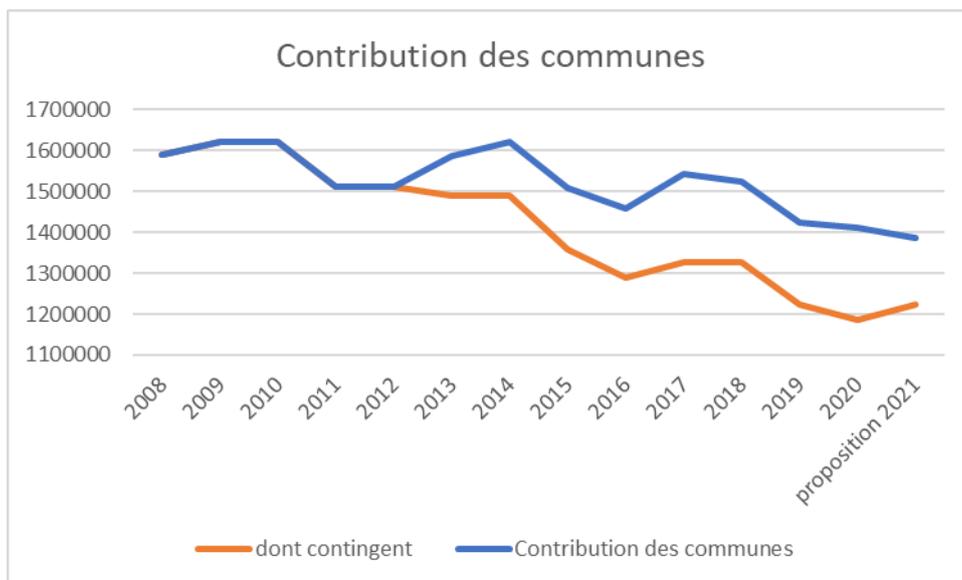
Les prestations d'édition et d'hébergement d'applications pour le compte de communes extérieures, facturées par le budget annexe « prestations de service » sont en partie réalisées par des agents financés par le budget principal. Ces prestations donnent lieu à une refacturation dépendant de la charge de travail. Les activités d'édition déclinant, et les prestations d'hébergement étant désormais focalisées sur la maintenance et non sur les projets de déploiement, il est proposé une approche prudente de ces recettes au budget principal par rapport aux années précédentes.

Contributions des communes

La fin du pacte Energie en 2021, auquel adhéraient toutes les villes du syndicat, entraîne une diminution des recettes liées aux pactes. Certaines dépenses liées à ces pactes (amortissement des investissements faits les

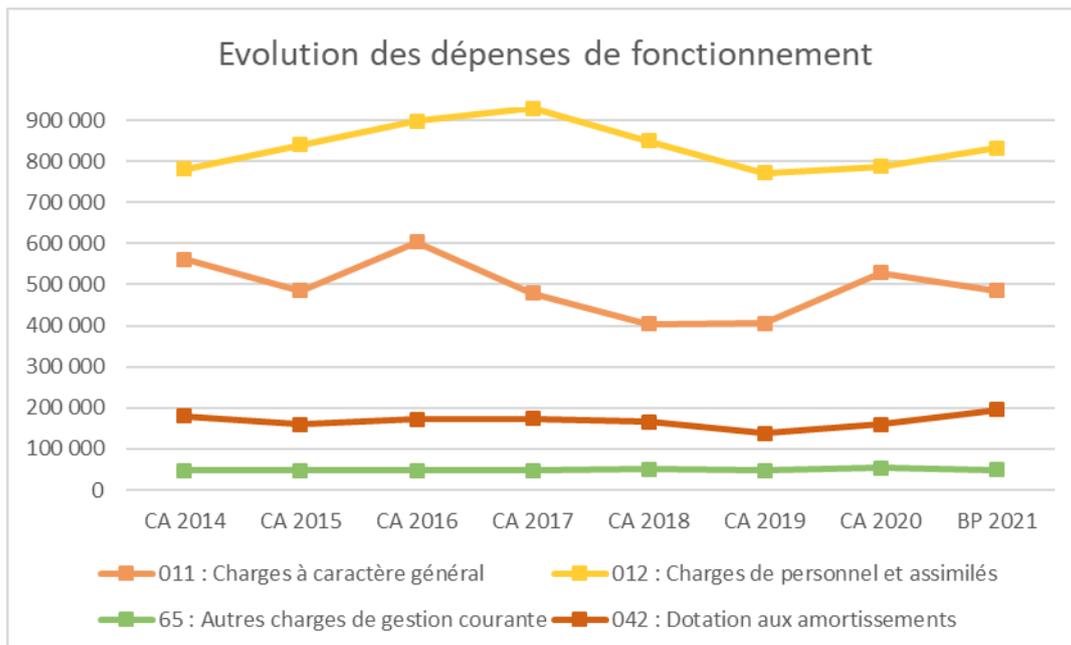
années précédentes) sont donc réintégrés de manière solidaire dans le contingent au même titre qu'elles l'étaient dans le cadre du pacte.

Néanmoins, au regard de l'évolution des dépenses globales du SITPI, il est proposé pour 2021 une baisse de la contribution globale (contingents et pactes) des communes.

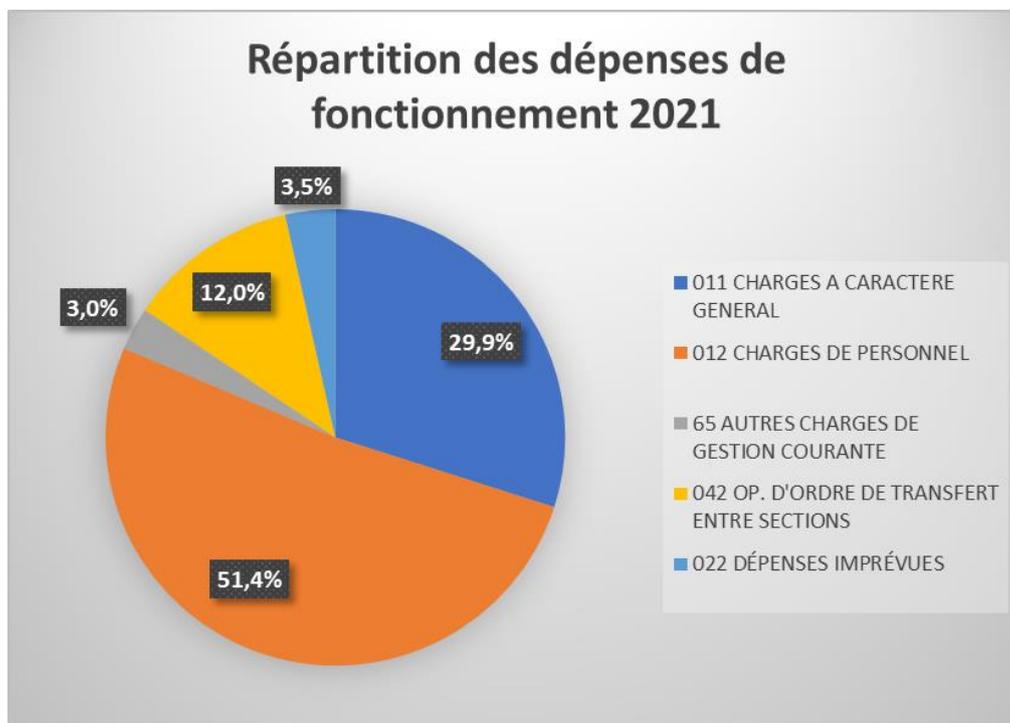


c. Dépenses de fonctionnement

Les coûts liés au personnel, les charges à caractère général, constituées pour environ 38% des maintenances logicielles, et dans une moindre mesure les dotations aux amortissements (opérations d'ordre entre sections) déterminent largement la structure des dépenses de fonctionnement du SITPI.



L'essentiel des dépenses non récurrentes du chapitre 011 va être affecté d'une part à la stabilisation de l'environnement du SITPI suite à une année 2020 riche en projets et en déploiements, et d'autre part à la préparation du tournant de l'année 2022, qui verra la mise en place des nouveaux statuts et la modification éventuelle de la composition du syndicat : prestations de service en vue de terminer la mise en place d'une infrastructure technique performante, sécurisée et résiliente, honoraires pour couvrir l'intervention des cabinets d'études qui accompagneront le SITPI dans ses réformes statutaires et organisationnelles.



Le chapitre 012 reste maîtrisé du fait de la stabilisation de l'organisation mise en place en 2018. Toutefois, celui-ci devra être réexaminé à l'occasion de toute modification substantielle du périmètre territorial et/ou de compétences.

Concernant le chapitre 65, la loi Notre avait introduit une disposition supprimant les indemnités des présidents et vice-présidents de syndicats intercommunaux dont le périmètre est inférieur à l'EPCI à Fiscalité Propre. L'entrée en vigueur de cette disposition était prévue au 1er janvier 2020 ; mais elle a finalement été annulée par la loi Engagement et Proximité votée le 27 décembre 2019. Les crédits auparavant alloués avaient été rétablis par voie de conséquence lors du vote du Budget Supplémentaire 2020 en février de la même année.

Refonte des statuts

La feuille de route politique validée par les élus du syndicat en 2018 avait défini comme axe de travail la refonte des statuts du SITPI, avec comme objectifs une plus grande souplesse et une meilleure attractivité du syndicat.

Après une suspension des travaux décidée par le Comité Syndical pour ne pas interférer avec la période électorale, leur reprise a été perturbée par la crise sanitaire et le bouleversement des calendriers électoraux qui s'est ensuivi. L'année 2020 n'a ainsi pas permis de finaliser les nouveaux statuts du SITPI.

La demande de retrait du syndicat de la commune de St-Martin-d'Hères et la perspective de sa réalisation au 1^{er} janvier 2022 vont nécessairement impacter cette refonte, avec la nécessité absolue d'une ouverture à de nouveaux adhérents sur des bases d'adhésion plus souples qu'actuellement.

L'objectif d'entrée en vigueur des nouveaux statuts est désormais fixé au 1^{er} janvier 2022. En 2021, le SITPI continuera donc de travailler sur ce sujet avec les instances techniques et politiques du syndicat ainsi qu'avec ces cabinets.

En parallèle, la demande de retrait de la ville de Saint-Martin-d'Hères doit faire l'objet de décisions au niveau politique, qui seront éclairées par des études d'impact et des études techniques de réversibilité.

Des frais d'honoraires et de prestations seront donc intégrés dans le budget primitif 2021.

Dispositif élections :

L'année 2021 verra la tenue des élections régionales et départementales. Comme pour chaque période électorale, le SITPI se mobilisera pour assurer les meilleures prestations auprès de ses communes membres :

- Impressions et mise sous pli par le SITPI des listes d'émargement et cartes électorales sans aucun surcoût pour les villes
- Astreintes technique et fonctionnelle les week-ends de scrutin
- Provision auprès de l'éditeur CIRIL de jours d'intervention et de formation pour les agents des villes

Refonte du site internet :

Le site Internet du SITPI doit être renouvelé pour mieux répondre aux attentes techniques, réglementaires et d'accessibilité, auxquels de tels sites « vitrines » doivent être capables de répondre.

Amélioration de la qualité de service :

La qualité de service est une préoccupation essentielle du SITPI dans sa démarche d'assistance aux villes. Entamée en 2019, la politique de certification au référentiel ITIL (« Information Technology Infrastructure Library » : librairie des bonnes pratiques du management du système d'information) se poursuivra en 2021, avec une mise à jour des connaissances de certains agents déjà formés suite à l'évolution de ce référentiel, et la formation d'autres agents du SITPI et des équipes informatiques des villes.

d. Synthèse de la section de fonctionnement

| SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP 2020 à BP 2021 | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 403 776 | 574 685 | 528 842 | 484 757 | 20,1% | -15,6% |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 819 520 | 869 520 | 787 271 | 832 870 | 1,6% | -4,2% |
| 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 9 200 | 46 200 | 54 196 | 49 200 | 434,8% | 6,5% |
| 042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 184 629 | 184 629 | 159 194 | 195 000 | 5,6% | 5,6% |
| 022 DÉPENSES IMPRÉVUES | 10 530 | 90 530 | | 57 000 | 441,3% | -37,0% |
| TOTAL | 1 427 655 | 1 765 564 | 1 529 503 | 1 618 827 | 13,4% | -8,3% |

| SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP 2020 à BP 2021 | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 013 ATTENUATION DE CHARGES | 0 | 0 | 4 493 | 0 | | |
| 70 PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE | 55 000 | 55 000 | 22 000 | 10 000 | -81,8% | -81,8% |
| 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 1 372 655 | 1 414 081 | 1 412 899 | 1 388 415 | 1,1% | -1,8% |
| 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | | | 1 | | | |
| 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0 | 0 | 14 040 | 0 | | |
| TOTAL DE L'EXERCICE | 1 427 655 | 1 469 081 | 1 453 433 | 1 398 415 | -2,0% | -4,8% |
| 001 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 0 | 296 482 | 296 482 | 220 412 | | |
| TOTAL | 1 427 655 | 1 765 564 | 1 749 915 | 1 618 827 | 13,4% | -8,3% |

e. Section d'investissement

L'activité du syndicat est caractérisée par une politique d'investissement faite d'acquisition de logiciels, licences et matériels informatiques. Elle induit par conséquent une imputation récurrente des dotations aux amortissements, nécessaires à l'entretien de ce patrimoine, contribuant à la constitution progressive d'un excédent de la section d'investissement. Depuis de nombreuses années, ceci permet au syndicat de réaliser les projets concrétisant les orientations politiques sans recours à l'emprunt ou à l'autofinancement réel qui auraient pour conséquence directe une augmentation des dépenses de fonctionnement, toute chose étant égale par ailleurs.

De plus, ces excédents permettent de constituer une réserve en vue de la constitution d'un patrimoine immobilier, conformément à la feuille de route politique du SITPI.

| SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP à BP | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------|-----------------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 66 440 | 401 453 | 235 154 | 19 610 | -70,5% | -95,1% |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 112 500 | 412 500 | 210 496 | 44 100 | -60,8% | -89,3% |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 12 889 | 62 889 | | 5 000 | -61,2% | -92,0% |
| TOTAL | 191 829 | 876 843 | 445 649 | 68 710 | -64,2% | -92,2% |

| SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP à BP | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------|-----------------------------|
| 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS | 7 200 | 7 200 | 23 172 | 24 000 | 233,3% | 233,3% |
| 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 0 | 14 004 | 0 | 0 | | -100,0% |
| 040 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 184 629 | 184 629 | 159 194 | 195 000 | 5,6% | 5,6% |
| TOTAL DE L'EXERCICE | 191 829 | 205 833 | 182 366 | 219 000 | 14,2% | 6,4% |
| 002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE | 0 | 671 010 | 671 010 | 407 727 | | |
| TOTAL | 191 829 | 876 843 | 853 376 | 626 727 | 226,7% | -28,5% |

Projet « Plan de Reprise et de Continuité d'Activités » (PRCA):

Ce projet de renouvellement de l'infrastructure technique du SITPI a vu le jour dès 2018. Les premiers investissements sont intervenus en 2019, les premiers déploiements en 2020 avec la mise en place de deux centres de traitement redondants. Il reste désormais à renouveler les dispositifs de sauvegarde en anticipation des futurs besoins tels que le Système d'Archivage Electronique.

f. Engagements pluriannuels

Ci-dessous, une synthèse pluriannuelle des propositions de dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement :

| Priorité | Investissement | | | | Fonctionnement | | | Amortissements | | |
|--|----------------|----------------|---------------|----------|----------------|----------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| | 2019 (*) | 2020 (*) | 2021 | 2022 | 2020 | 2021 | 2022 | 2020 | 2021 | 2022 |
| 1 Démarche Qualité | | | | | | 1 700 | | | | |
| 1 Plan de Reprise et de Continuité d'Activité (infrastructure) | 0 | 325 000 | 45 482 | | 3 000 | 800 | 800 | | 65 000 | 74 096 |
| 1 Renouvellement Fire walls | | | 12 720 | | | | | | | 2 544 |
| 1 SAE | | | | | 15 000 | 20 500 | | | | |
| 1 Renouvellement véhicule de livraison | | | 25 300 | | | | | | | 5 060 |
| 1 Etude d'urbanisation | | 16 200 | | | | | | | 5 400 | 5 400 |
| 1 Refonte des statuts | | | | | | 30 000 | | | | |
| 2 Outil collaboratif | | | | | | | | | | |
| 3 Espace Publique Numérique | | | | | | | | | | |
| 3 site internet SITPI | | | | | | 5 000 | | | | |
| 1 Plan d'action Concerto | | | | | 5 250 | 52 500 | 52 500 | | | |
| 3 Gestion de courrier (non encore validé) | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 0 | 341 200 | 83 502 | 0 | 23 250 | 110 500 | 53 300 | 0 | 70 400 | 87 100 |

(*) Projets démarrés en 2019 ou 2020

Au-delà de ces propositions ciblées, et compte-tenu de la situation particulière du SITPI entre 2021 et 2022, il apparaît difficile voire impossible d'établir des perspectives sur l'ensemble du budget au-delà de 2022.

En effet, le changement de composition du syndicat influencerait sur les exercices à venir, et la portée de ce changement ne peut actuellement pas être sincèrement évaluée, en l'absence d'étude d'impact.

3. Orientations du budget annexe

Le budget annexe « prestation de services » présente une instabilité chronique depuis plusieurs années.

L'activité de prestations d'édition présente nettement une tendance à la baisse, constatée depuis trois ans et conséquence du développement de la dématérialisation et d'offres alternatives d'impression.

Si le développement des prestations d'hébergement et d'assistance d'applicatifs pour les villes de Seyssinet-Pariset et Saint-Égrève a permis dans un premier temps de compenser en partie cette tendance, les recettes liées à ces activités sont également en baisse, les services d'exploitation étant moins rémunérateurs que les projets de mise en place complétés en 2019. Elles permettent néanmoins d'assurer la stabilisation du budget annexe et de réduire les charges du budget principal grâce à une mutualisation accrue.

Orientations budgétaires du budget annexe

La section de fonctionnement fait apparaître, sur une année pleine, les recettes et les dépenses des prestations d'exploitation/hébergement effectuées pour le compte des villes de Seyssinet-Pariset et Saint-Égrève. 2021 verra se confirmer le rythme de croisière lié à ces prestations. Il convient de signaler que les premières conventions arrivent à échéance début 2022.

Les prestations d'édition devraient continuer de décroître, aucune arrivée de nouvelles collectivités n'étant prévue en 2021.

| SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP 2020 à BP 2021 | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|---|----------------|----------------|----------------|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL | 84 300 | 84 669 | 78 451 | 95 591 | 13,4% | 12,9% |
| 012 CHARGES DE PERSONNEL | 55 000 | 55 000 | 19 000 | 10 000 | -81,8% | -81,8% |
| 042 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 8 616 | 8 616 | 8 616 | | -100,0% | -100,0% |
| 67 TITRE ANNULE SUR EXERCICE ANTERIEUR | | | 5 310 | | | |
| 022 DÉPENSES IMPRÉVUES | 10 058 | 10 058 | | 7 000 | -30,4% | -30,4% |
| TOTAL | 157 974 | 158 343 | 111 377 | 112 591 | -28,7% | -28,9% |

| SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP à BP | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------------|--------------|-----------------------------|
| 70 PRODUITS DES SERVICES | 157 974 | 157 974 | 139 562 | 84 037 | -46,8% | -46,8% |
| TOTAL DE L'EXERCICE | 157 974 | 157 974 | 139 562 | 84 037 | 0 | -46,8% |
| 001 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | 0 | 369 | 369 | 28 554 | | 7638,2% |
| TOTAL | | 158 343 | 139 931 | 112 591 | | -28,9% |

| SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP à BP | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|-------------------------------------|--------------|---------------|---------------|------------------------|----------------|-----------------------------|
| 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 2 000 | 10 000 | 0 | 0 | -100,0% | -100,0% |
| 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 116 | 14 558 | 441 | 0 | -100,0% | -100,0% |
| 020 DEPENSES IMPREVUES | 500 | 500 | | 0 | -100,0% | -100,0% |
| TOTAL | 8 616 | 25 058 | 441 | 0 | -100,0% | -100,0% |

| SECTION D'INVESTISSEMENT / RECETTES | BP 2020 | BP+BS 2020 | CA prev. 2020 | Proposition de BP 2021 | % de BP à BP | % de [BP+BS 2020] à BP 2021 |
|---|--------------|---------------|---------------|------------------------|--------------|-----------------------------|
| 040 OP. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS | 8 616 | 8 616 | 8 616 | 8 616 | 0,0% | 0,0% |
| TOTAL DE L'EXERCICE | 8 616 | 8 616 | 8 616 | 8 616 | 0 | 0,0% |
| 002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT | | 16 443 | 16 443 | 24 618 | | 49,7% |
| TOTAL | 8 616 | 25 059 | 25 059 | 33 234 | | 32,6% |